les fruits en conserve sont pour ainsi dire le seul luxe au foyer du pauvre. Je préfèrerais de beaucoup que l'on impose une taxe sur les fruits qui sont récoltés aux Etats-Unis, et qui sont importés dans ce pays pour être placés plutôt sur la table du riche que sur celle du pauvre. Il doit exister d'autres moyens de prélever une taxe de guerre, de prélever de l'argent afin de nous porter au secours de la mère patrie, et nous sommes tous désireux de l'aider dans cette heure du danger, que d'imposer une taxe sur les aliments du menu peuple. Par exemple, nous avons au Canada des citoyens qui sont désireux de venir de l'avant et de contribuer \$5,000, \$20,000, \$40,-000 pour la défense de l'empire. Ils offrent ces contributions et ils demandent aux autorités de les accepter. Est-ce que le Gouvernement n'agirait pas sagement en étudiant les moyens à prendre afin d'imposer une taxe directe sur ces gens-là et de découvrir combien il se trouve de citoyens en ce pays qui soient prêts à déclarer: "Je suis fier de posséder \$100,000 et je suis prêt à payer une taxe de 5 pour cent ou de 2 pour cent sur cet argent, pour les fins de la guerre.'

C'est l'impôt sur le revenu. On pourrait établir un impôt des timbres, sur les chèques émis et sur les récépissés. Pareil impôt péserait sur les riches plutôt que sur les pauvres. Je proteste contre ce mode de prélèvement de l'impôt. Je proteste contre le chiffre élevé des taxes douanières dont sont grevés les comestibles ordinaires. Le même peuple est déjà assez grevé de taxes, et appesantir ce fardeau, est chose fort grave. A mon humble avis, ce qu'on demande à grands cris au Canada, ce sont des comestibles à meilleur marché, et ce n'est certainement pas en relevant le chiffre des taxes douanières sur ces articles qu'on rendra ces comestibles moins coûteux.

En formulant cette critique, je ne m'inspire pas de l'esprit de parti et ne cherche nullement à me faire de la popularité; je me borne à porter à la connaissance de cette Chambre les réclamations de mes électeurs. Ils m'ont prié de me faire ici l'interprète de leurs plaintes contre la taxe des comestibles pour le prélèvement du revenu pour la guerre. Il est possible que mes protestations n'aient guère de poids, seulement je m'acquitte de la mission qu'on m'a confiée. Il y a cent autres manières différentes de concevoir la perception d'une taxe de guerre. Il y a l'impôt sur le revenu et l'impôt du timbre. On pourrait établir une taxe du timbre pour tout chèque émis par un homme d'affaires. Cette taxe ne serait pas onéreuse pour ce dernier; mais elle le serait pour celui qui gagne un dollar ou un dollar et demi ou deux dollars par jour. On devrait établir une taxe du timbre pour reçus d'un chiffre supérieur à \$50. Cet impôt ne serait pas nécessairement onéreux pour le pauvre, parce qu'il lui arrive rarement de toucher pareille somme et il ne serait certainement pas onéreux pour celui qui touche le récépissé de cette somme ainsi versée. Viennent ensuite les automobiles dont il se fait une forte importation au pays. Le relèvement de la taxe des automobiles, n'est-ce pas là une question que le ministre des Finances aurait pu mettre à l'étude? Pourquoi n'a-t-il pas mis à l'étude l'imposition d'un impôt plus élevé sur les propriétaires d'automobiles dans les diverses provinces? Une objection qu'on pourrait formuler ici, c'est que le Parlement fédéral ne saurait imposer de taxe directe; mais dans les circonstances actuelles, en temps de guerre, le Parlement fédéral a juridiction concurrente, égale et même supérieure à celle des provinces. Sous la rubrique de la paix, du bon ordre et de la bonne administration du pays, le Parlement fédéral s'est attribué des pouvoirs qu'on concevait à peine, à l'époque de l'adoption de la Constitution fédérale. Le Parlement pourrait assumer et exercer ces pouvoirs aujourd'hui, et si le ministre des Finances eût mis à l'étude l'imposition d'un impôt sur le revenu et d'une taxe du timbre sur chèques et récépissés, ainsi que celle d'une taxe sur les propriétaires d'automobiles, il aurait pu puiser à ces diverses sources un revenu plus abondant qu'il n'en retirera des sources auxquelles il fait la tentative de demander ces recettes. Je le répète, je ne m'inspire nullement de l'esprit de parti, en formulant ces critiques; je ne me fais que l'interprête des électeurs. . .

Des VOIX: Allons donc!

M. CARROLL: Libre aux honorables députés de se livrer à la raillerie, si le cœur leur en dit. J'ai mission de voter ici \$50,000,000 pour la défense de l'empire. Au besoin, je voterais volontiers \$100,000,000 dans le même but; mais en même temps je détiens le mandat de représentant d'un collège électoral. Mes électeurs m'ont prié de me faire ici l'interprète de leurs vues, et si les honorables députés de la droite par leurs applaudissements ironiques et leur raillerie veulent insinuer que je cherche en ce moment à me concilier la faveur